



## CRE décembre 2018

jeudi 3 janvier 2019

### Présentation du centre de Rennes (Marie Le Roux) :

Axes de développement conditionnés par l'AO et la réforme de la formation professionnelle :

- Reconquête des marchés : 178, 159:160
- Réflexion sur l'apprentissage
- Développement des séminaires CIP et mettre en place des formation d'ETI
- THD : développer la notion de filière (5 à III)
- HR : développement de l'alternance et marché privé
- Développer des ATE chantiers écoles en partenariat avec le Greta en s'appuyant sur des projets de territoire (hôtel Pasteur, quartier de Maurepas...)
- Pool : orientation/accompagnement

### Fonctionnement du CRE :

Approbation du PV du CRE extraordinaire du 9 novembre 2018 : à l'unanimité.

Point sur les commissions et le fonctionnement du CRE :

- 31 janvier : com des conditions de travail
- Semaine prochaine : com économique, doc préparatoire ?
- ASC : 24 janvier à Rennes

Décision de fusionner les ASC locales du Centre Afpa de Rennes / Transitions avec les ASC de la DR

### Point d'information du président :

DRIP (amont de la qualif), bonne nouvelle : 7 lots obtenus sur 7 pour l'accompagnement des adultes (pas les jeunes) en partenariat avec Greta et CLPS.

10 Commandes AFC signées hier.

Rencontre nouveau DR adjoint Pôle Emploi Bretagne. Mise en place COPIL trimestriel (DR Afpa et délégués territoriaux Pôle Emploi). Prépa compétences : points de blocages. Prépa compétences ouverts sur Morlaix et Saint-Malo ce mois-ci. Evocation de l'hébergement des DE (contribution ?). Prépa compétences : 29% réalisé à fin novembre.

Estimation prélèvement à la source depuis novembre sur les fiches de paie. Si contestation, s'adresser au centre des impôts et non à l'Afpa.

ICCP 2017 a été versée en décembre 2018.

Traitement des états de frais 2018 à exécuter avant le 10.

Dérogation de mutuelle : idem

### Information sur l'appel d'offres du CRB



## Compte-Rendu du Comité Régional d'Établissements de Bretagne



Présentation Antoine Plaquevent et Stéphanie Gicquel-Bui de "Qualif emploi 2019/2021", AO du conseil régional.

Les dernières négos avec les partenaires se sont passées le 21 décembre.

AO très différent du précédent (PBF) : volumétrie, répartition géographiques, etc.

Ce n'est pas un AO de conquête, peu de zones nouvelles à conquérir. Allotissement très différents sur le plan géographique. 205 lots en tout, on répond sur 69. Incitation aux groupements (par exemple 1 lot pour 3 attributaires).

### Exigences CRB :

- Très orienté "emploi/entreprise" plutôt que certification (Les commerciaux et les formateurs devront nous donner les coordonnées des entreprises avec lesquelles nous travaillons)
- Répondre à chaque personne en recherche d'emploi, d'être actrice de la construction de son parcours de formation dans un objectif d'emploi durable
- Tendances ( éléments que reviennent souvent dans le cahier des charges ) : parcours fluides et adaptés, publics prioritaires (40%), sans délai de carence (donc par exemple quelqu'un qui sort du système scolaire peut rentrer directement en formation sans carence), offre de proximité, système de plateformes, digitalisation, certification, blocs de compétences, alternance (poursuite parcours CRB par contrat de pro possible voire conseillée), accompagnement durable (progression pédagogique, lien entreprise, sans rupture), innovations pédagogiques, partenariats, écosystèmes locaux, égalité femme homme, temps de formation à distance possible (Métis !)

### Comparaison avec l'ancien AO :

- Points communs : même niveau d'attente qualification et certification, groupements attendus, les partenariats avec les branches et OPCA restent les mêmes
- Différences :
  - contrainte de 80 pages (production dématérialisées),
  - blocs de compétences plutôt que des produits de formation,
  - Multimodalités ("Blended Learning") --> élément de différenciation important
  - **Plus de prescription**, recrutement sous notre responsabilité (lien avec le DRIP), actions comme "un jour un métier", etc. A nous de capter les stagiaires. "on ne pourra plus se tourner vers la région en disant que Pôle Emploi ne nous a pas envoyé les candidats !". "Nous sommes plus à même de conseiller sur les formations que les conseillers Pôle Emploi". Le conseil régional a mis en place le service d'orientation (continuité de parcours avec le DRIP), on rentre dans un éco-système, "c'est une vraie rupture, le conseil en formation ne devrait plus faire de sélection !"
  - Notion d'égalité Femme/homme
  - Souplesse, modernité
  - Multi attributaires, volumétrie assez différente (territoire département ou région plutôt que pays)
  - Plus précis sur l'accompagnement des personnes en amont
  - Maillage territorial différent.

### L'allotissement de l'AO :

Réponse sur 69 lots :

- 37 seuls



## Compte-Rendu du Comité Régional d'Établissements de Bretagne



- 32 en groupements

12 lots BTP, 4 commerce, 9 vente, 5 plateformes secrétariat-SAMS-CG-GP, 2 lots métiers formation, 6H/R, 7 industries, 5 informatique (alliance volontaire avec le Greta plutôt que l'ENI pour récupérer des lots perdus. La forme d'allotissement prévoit BTS-SIAO ou DL-Web Designer. On a demandé s'il était possible de proposer les 2, réponse non. Le Gréta proposant le BTS, cela nous interdit de proposer DL. Par contre, on répond sur les niveau II et III et TAI mais pas DL. ("La grande école du numérique n'a pas été retenue pour 2 appels à projets précédents"), 2 nautisme, 3 AEB, 4 plateformes ADVF, 9 transport logistique, réparation cycles, 1 plateforme tourisme

### Les groupements :

Avec CLPS : 17 lots (ADVF - CLPS plutôt qu'Askoria à cause du bloc de compétence "Gérontologie", commerce, industrie)

Avec Greta : 14 lots (formation, vente, secrétariat, industrie, nautisme, méca auto, informatique, secrétariat, vente)

Avec Pôle Formation : 1 lot (chaudronnier)

### Les lignes de forces :

- Faire preuve que nous sommes un acteur économique des territoires
- Faire preuve que nous savons co-construire avec les personnes des parcours optimum de l'information au placement
- Faire preuve de notre agilité pédagogique
- Faire preuve de notre capacité à fédérer les acteurs d'un territoire pour capter tous les publics et rassembler toutes les opportunités de placement.

On sera moins attendus sur la valeur prix que les autres éléments. Mais ce sera la 2ème phase de négo avec nos partenaires car "je serai très vigilant".

40% : qualité de la formation (ressources humaines, pédago, méthodes)

15% : lien avec le territoire et les entreprises

15% : pertinence du parcours du stagiaire

30% : le prix

### Stratégie et organisation de réponse :

Timing court et en plus l'appel d'offre Pôle Emploi va apparaître fin janvier.

1 comité de pilotage (DR) réuni tous les lundis (en décembre, négos et réflexion avec le national), production : ingénierie pédagogique, contributeurs (DIFR, MICR, Ingénieurs, Conseil en Formation, formateurs conseils et autres sur demande particulière, Cécile Hérodet sur la partie administrative (CV, agréments, etc.). Travail sur l'espace. 2 lots écrits par jours et lus par Pilotes de lots (Directeurs de centre) qui vérifient la cohérence de la réponse, puis comité de relecture. Production industrielle au regard du "timing".

"on répond essentiellement sur les lots sur lesquels on se sent attendus".

Question CGC : "est-ce qu'on va proposer la réalité virtuelle dans le bâtiment par exemple ?" - "ça n'est pas demandé !"



Information sur la démarche "conception à coût d'objectifs" et formations concernées (mois prochain)

## Présentation du nouveau mode de rémunération des stagiaires par le CRB (Stéphanie Gicquel-Bui)

### Publics concernés

- Demandeurs d'emploi non indemnisés par Pôle Emploi
- Personnes en recherche d'emploi ayant moins de 26 ans à la date d'entrée en formation

(les personnes indemnisées au titre de l'allocation chômage et les personnes bénéficiant de la Garantie jeune ne sont pas éligibles)

### Dispositifs concernés :

Tous sauf :

- Les formations courtes de moins de 70 heures
- Compétences Clés
- Formations sanitaire et social
- Chèque Validation et Reconversion
- Formations pour les personnes détenues et les personnes en Centre de rééducation professionnelle

### Principes :

- Aide "socle, c'est-à-dire minimum, pour chaque stagiaire non indemnisé pour sécuriser leurs parcours
- Aide majorée en fonction du quotient familial
- Ajout d'une aide à la restauration pour tous les stagiaires bénéficiant de l'aide région
- Ajout d'une aide transport/hébergement selon la distance domicile/lieu principal de formation
- Maintien de la couverture sociale pour les 4 risques pour toute entrée en stage (assurance sociale, vieillesse, prestations familiales, accident du travail)

### Montants mensuels :

- Mini : 390€ (socle + transport + restauration)
- Maxi : 930€ (socle + QF + transport + restauration)

### "Esprit" de l'aide :

S'appuie sur la notion de réalisation de projet de formation et non sur le décompte de jours de présence (nous devons néanmoins continuer les feuilles d'émargement car nous sommes payés au regard des heures travaillées stagiaire).

### Date d'application :

Pour les stagiaires dont la formation commence à compter du 1er janvier 2019.



### Proposition tranches de QF + couverture sociale :

Tranche QF	Montant aide	Transport/Hébergement	Restauration	Total de l'aide	Protection sociale
T0 Aide socle	300,00 €	<15 km : 10€	80 €	390 €	Oui
		15 à 50 km : 50€	80 €	430 €	Oui
		>à 50 km : 100€	80 €	480 €	Oui
T1 : 850 <= QF <1500	450,00 €	<15 km : 10€	80 €	540 €	Oui
		15 à 50 km : 50€	80 €	580 €	Oui
		>à 50 km : 100€	80 €	630 €	Oui
T1 600<= QF < 850	600,00 €	<15 km : 10€	80 €	690 €	Oui
		15 à 50 km : 50€	80 €	730 €	Oui
		>à 50 km : 100€	80 €	780 €	Oui
T3 QF< 600€	750,00 €	<15 km : 10€	80 €	840 €	Oui
		15 à 50 km : 50€	80 €	880 €	Oui
		>à 50 km : 100€	80 €	930 €	Oui

### Régime fiscal :

- Aide non imposable

### Cumul possible avec les aides sociales :

- Les bourses non imposables ne sont pas prises en compte dans le calcul du RAS
- De même pour AAH et la pension d'invalidité

### Modalités de versement :

- Détermination du nombre de versements de l'aide (sauf PREPA PROJET et aide pour l'accès à la qualification) : Le nombre d'heures total du parcours prévu est pris en considération. Il est ramené à un équivalent de temps plein de formation. Peuvent être comprises dans le nombre d'heures total : les heures centre, entreprise et les heures estimées pour la formation à distance
- Calcul : Nombre d'heures total / 151,67 (nombre d'heures mensuel pour un temps plein) = nbre de mois de versement de l'aide (l'arrondi se fait à l'entier supérieur)

### Outil de gestion :

- Nouvelle application en cours de développement sur le portail de la région (en projet "calculatrice" pour simulation montant et nombre versements)
- Grands principes :
  - 100% dématérialisé
  - "Dites-le nous une seule fois"
  - Le stagiaire crée son compte Région sur le portail
  - Il crée sa demande d'aide financière
  - Il signale ensuite mensuellement la poursuite de son projet ou non via le portail
  - L'organisme peut intervenir sur le portail pour signaler une sortie définitive
  - Les gestionnaires de la région auront des échanges avec les stagiaires et avec les organismes de formation.

## Ressources humaines

### Point sur la tenue des entretiens professionnels 2018



## Compte-Rendu du Comité Régional d'Établissements de Bretagne



Au 15 décembre : mise en "stand-bye" de la campagne 2018. Pour autant 66 entretiens tenus, 19% réalisés.

### Consultation sur le projet de bilan du temps partiel en 2017

4 abstentions sur 4 votants.